



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

République Française
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2006



L'an deux mil six, et le VENDREDI 1^{er} DECEMBRE, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAUGERON Guy, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES:

- Afférents au Conseil Municipal : 11.
- En exercice : 10.
- Qui ont pris part à la délibération : 07 + 1 pouvoir.

PRESENTS: FAUGERON Guy – BARRIER Georges - SIMONNET Maurice – RICHARD Philippe - REUGE Bernard – Mme ALLEGRE Annie - BESSE Denis.

ABSENTS: Melle BOYER Lydia, BRUNET Bernard et MASQUELIER Philippe, excusés.

POUVOIRS: Melle BOYER Lydia donne pouvoir à Mr FAUGERON Guy de la représenter, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous les documents.

Date de convocation: 23 Novembre 2006.

Secrétaire de séance: Mr RICHARD Philippe.

OBJET DE LA DELIBERATION: MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DU LIMOUSIN.

Le Maire donne lecture de la lettre de la Mairie de la Souterraine, en date du 17 octobre 2006, concernant la motion concernant la desserte ferroviaire du Limousin adoptée par son Conseil Municipal et souhaitant une présentation pour adoption par notre assemblée.

Soumet cette motion et propose de délibérer.

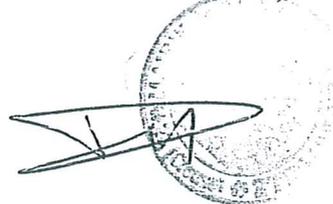
Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents + 1 pouvoir, au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges, les élus souhaitent rappeler leur proposition et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

- Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la Ligne Paris – Orléans – Châteauroux – La Souterraine – Limoges – Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.
- Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux – Guéret- Lyon et de la ligne Ussel – Montluçon.
- Les Elus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

FAIT ET DELIBERER LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS – AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES – POUR COPIE CONFORME, le 05 DECEMBRE 2006.

Dépôt en Sous-préfecture:
Publication ou notification:

LE MAIRE,



3 em
le 18.12.06